

SEANCE DU 13 AOÛT 2018

Le Lundi 13 Août 2018 à 20 h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - ANTONY Alain - DEFRAIRE Yannick - GARBATI Benoît –

Etait (ent) excusé (s) : JOHA Bernard qui a donné pouvoir à ANTONY Alain
NOBILI Jacques qui a donné pouvoir à GARBATI Benoît
DI STASIO Joëlle - SEMELET Thierry

Etait (ent) absent (s) : MARINHO Hervé

ANTONY Alain a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8
Absents : 5
Exclus : 0

Date de convocation : 09/08/2018

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 16/08/2018

Lecture du compte rendu de la réunion du 2 juillet 2018.

2018-25 DROIT DE PREEMPTION URBAIN MARTIN Philippe et CHRISTIE Nadene

Vu la demande d'aliéner les terrains cadastrés D686, D687, D688, D691 et D692 d'une superficie totale de 00 ha 89 a 96 ca ;

Vu la situation en zone UA des parcelles D686, D687, D688 et D692 ;

La commune de Cohons étant titulaire du Droit de Préemption Urbain en zone UA et N,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Renonce à son droit de préemption urbain concernant cette intention d'aliéner un bien
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2018-26 ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a pour mission l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local public ou privé témoignant l'architecture de la région.

De multiples actions de préservation du patrimoine ont lieu sur la région Grand-Est et notamment en Haute-Marne.

Dans le cadre de la « Mission Bern », les Jardins Suspendus de Cohons sont retenus parmi les 250 sites nationaux bénéficiant de fonds liés au « Loto » du patrimoine. Afin de lancer une souscription complémentaire en lien avec la réhabilitation du « Pavillon du Billard » des Jardins Suspendus de Cohons, la commune de Cohons souhaite adhérer à la Fondation du patrimoine afin de se donner les moyens d'agir concrètement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'adhérer à la Fondation du Patrimoine
- Autorise le versement de l'adhésion communale 2018 et les années suivantes.

2018-27 SPECTACLES 2018 – LES JARDINS SUSPENDUS

La commune de Cohons poursuit sur la saison 2018 ses animations touristiques et culturelles aux jardins suspendus, labellisés « Jardins remarquables ». D'avril à octobre 2018, diverses manifestations sont prévues.

Pour la saison 2018 dans le cadre des Joyeuses Nocturnes, la Commune assurera la rémunération de l'intermittent du spectacle M. Denis HUBLEUR, l'association « Les Ateliers Parallèles » et la Cie Résurgences.

Monsieur Denis Hubleur, artiste dramatique, est embauché pour la période du 19 au 22/07/2018, sa rémunération est de 1 292.33 € brut (4 cachets pour un net de 997.49 €) soit un budget global de 1 999.99 €.

L'association « Les Ateliers Parallèles » perçoit la somme de 4 000 € pour la période du 14 au 25 juillet, soit 11 jours selon le contrat.

La Cie Résurgences perçoit globalement la somme de 12 000€ dont 3 000€ d'Arts Vivants 52 et 9 000€ de la commune de Cohons selon la convention tripartite pour la période du 19 au 22 juillet. Une adhésion à Arts Vivants 52 de 15€ est demandée pour ce partenariat.

Les cotisations sociales sont versées au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Le Guso est un dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales lorsqu'un artiste ou un technicien est embauché en vue de la production d'un spectacle vivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La rémunération de l'intermittent du spectacle, Monsieur Denis Hubleur
- Accepte le contrat de cession entre la Cie Résurgences, Arts Vivants 52 et la commune de Cohons
- Accepte le contrat de prestation de service de l'association « Les Ateliers Parallèles »
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ces affaires

POINT SUR LA SAISON AUX JARDINS

Bonne saison due principalement à une météo clémente (à l'exception d'une soirée des Joyeuses Nocturnes annulée en raison de l'orage et la grêle) et à une programmation éclectique, de qualité tout en étant populaire.

Une moyenne de 150 spectateurs par soirée a été enregistrée sur les 4 dates des Joyeuses Nocturnes alors que les nouveautés, telles les Jardins des lumières des 11 et 12 août, ont été un succès par le nombre de participants (plus de 200) et la découverte en nocturne des jardins illuminés et animés (chant, nature et conte).

Les visites guidées gourmandes (jardin, village et vignes) sont recherchées et mettent en valeur l'ensemble du patrimoine local dans un cadre inédit.

Les visites libres ou guidées des jardins suspendus en semaine sont bien suivies et appréciées du fait des travaux d'aménagement réalisés (terrasse des savoirs, coin détente, terrasse des amoureux, carrés bouquetiers...). La période des cueillettes, du miel et des confitures est d'actualité afin d'alimenter en partie la boutique de la Bergerie à l'accueil des jardins. Les vendanges et la réalisation des jus (raisin et pomme) sont prévues pour septembre.

La mission Bern renforce la notoriété des jardins suspendus de Cohons avec un public local, de touristes et d'amateurs de jardins venant de l'Hexagone.

FETE PATRONALE

Elle aura lieu dimanche 9 septembre de 7h à 20h vers la mairie et sera reconduite dans ses animations (vide grenier, fête foraine, balade équestre, restauration et buvette).

Des tickets d'attractions gratuites seront distribués aux enfants et adolescents du village.

Les conseillers volontaires aidés par des bénévoles faciliteront la bonne tenue de cette journée familiale et rassembleuse.

QUESTIONS DIVERSES

Location des jardins pour départ à la retraite :

Michel Voillequin a organisé en août aux jardins suspendus une soirée à l'occasion du départ à la retraite de son épouse, Sergine. Compte-tenu du travail et du matériel prêté par Michel Voillequin sur le site, la gratuité de la location est décidée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Travaux d'élagage :

La société Lambert a réalisé en juillet sur la commune des travaux soignés d'élagage, fauchage sur des chemins, fossés...

Entretien divers :

Au captage, une fuite au javélisteur a été détectée rapidement par l'association ABC lors de sa manœuvre mensuelle en complément du passage régulier de Michel Voillequin. Un rongeur avait ainsi grignoté un tuyau...

Le portail de la mairie a été revu par André Drouot pour une meilleure fermeture.

Le cimetière a fait l'objet d'un désherbage appliqué par les agents communaux alors que l'église a été nettoyée, balayée par la femme de ménage et le Maire.

L'horloge d'éclairage public rue de Longeau doit être remplacée car ses réparations successives en interne ne solutionnent pas le problème de dérèglement horaire pour l'allumage des lampes de rue sur le quartier.

Compte-rendu de réunions :

Le Maire fait part de diverses réunions à la Communauté de communes et en explique les principaux dossiers abordés.

Informations, pédagogie et éventuelles répressions :

Les riverains de la rue de Longeau sont confrontés à des problèmes récurrents de vitesse des automobilistes sur cet axe départemental. La société Signature et les services du département ont été contactés voici plusieurs mois afin d'étudier une solution complémentaire et efficace aux aménagements routiers précédents sachant que le bitume doit être repris par le département.

Des radars pédagogiques doivent être installés par la société Signature pour un relevé de vitesse affiné et le conseil départemental va accompagner la commune dans les recherches de solutions pérennes.

En complément, la gendarmerie est contactée pour la mise en place de contrôle de vitesse particulièrement sur cette zone de limitation ponctuelle à 30 km/h.

Les habitants sont invités à communiquer à la gendarmerie les plaques minéralogiques des conducteurs non respectueux des limitations de vitesse.

Une vitesse excessive est également signalée sur le chemin des Riaux par les riverains qui souhaitent pour certains une limitation à 30 km/h.

Un courrier va être distribué dans les boîtes aux lettres des habitants afin de communiquer en amont de ces mesures annoncées rue de Longeau ainsi que sur le problème d'aboiements des chiens, de prolifération des chats errants au quartier du Mont, des bruits excessifs en dehors des horaires impartis par arrêté préfectoral et du brûlage interdit de végétaux verts.